

## Élections 2018 : le CSA tance RTL

Le secrétariat d'instruction (SI) du CSA a décidé de notifier deux griefs à l'éditeur RTL Belgium relatifs à la couverture des élections communales et provinciales 2018. Ces griefs concernent l'opération *48 heures des Bourgmestres*, diffusé en direct sur RTL Play, RTL info et sur la page Facebook de RTL Info du 3 au 5 septembre 2018. Trois journalistes de la chaîne se sont relayés jour et nuit pour interroger les 281 bourgmestres des communes de Wallonie et Bruxelles.

Quelques jours après la diffusion, le CSA signalait avoir reçu plusieurs plaintes concernant le programme. Les plaignants regrettaient que cette opération mette unique-

ment en valeur les bourgmestres. Un reproche du non-respect de l'équilibre homme-femme avait aussi été formulé, mais le secrétariat d'instruction du CSA ne l'avait pas estimé fondé.

Le collège d'autorisation et de contrôle du CSA a provisoirement notifié à RTL Belgium les griefs de ne pas avoir transmis son dispositif électoral au CSA et de « *ne pas avoir assuré l'équilibre et la représentativité des différentes tendances idéologiques, philosophiques et politiques dans le programme.* »

Normalement, la procédure prévoit une audition des responsables de RTL Belgium avant la prise d'une décision finale. Mais comme RTL Belgium estime qu'elle ne dépend

pas du CSA mais de l'ALIA (Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel) en matière de contrôle, il y a peu de chance que cela arrive.

### Le CDJ n'est pas d'accord

Le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) a, quant à lui, estimé dans un avis remis le 20 mars que l'émission était conforme à la déontologie journalistique et à la recommandation du CDJ sur la couverture des campagnes électorales dans les médias.

Dans son avis, le CDJ a relevé que l'on ne pouvait reprocher au dispositif mis en place par le média d'adopter un parti pris favorable ou d'assurer une éventuelle complaisance. ■